

Points d'attention futurs : table ronde sur les problèmes nouveaux

Extrait, Compte rendu de la réunion publique du 20 novembre 2020 fait par le groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public

Cette séance avait pour objectif de mettre à profit les idées du Groupe de discussion pour sensibiliser le CCSP à des points qu'il pourrait prendre en considération dans l'élaboration de ses stratégies et de son programme de travail futurs. Un membre du groupe a formulé des remarques d'ouverture de nature générale afin de situer la discussion, évoquant notamment les débats de société sur la pertinence des institutions et la notion de vérité. Il a mentionné qu'il était souhaitable, dans ce contexte, de s'interroger sur la contribution des normes d'information financière à la stabilité économique et sociale et à la qualité de vie. Il a ajouté que la durabilité était, à bien des égards, un élément indispensable de la stabilité économique et sociale. Le Groupe a donc été appelé à réfléchir aux questions à long terme pour aider le CCSP dans sa démarche de planification stratégique.

Les membres ont avancé plusieurs idées pertinentes, dont voici les grandes lignes :

- I. **Il est impératif que le CCSP tienne compte de tous les groupes de parties prenantes utilisatrices des NCSP et veille à ce que ces normes répondent aux besoins de chacun de ces groupes, à savoir :**
 1. **gouvernements souverains** : ne pas perdre de vue leurs besoins et les questions qui leur sont propres;
 2. **gouvernements locaux** : nécessité de consacrer des projets techniques aux questions propres à ces gouvernements, par exemple procéder à un examen complet de la comptabilisation des revenus de croissance (comme les redevances de développement);
 3. **gouvernements autochtones** : être en contact plus étroit avec ce groupe de parties prenantes (voir comment et quand ce serait possible). Tenir compte de ses préoccupations (par exemple, la question des entreprises publiques, notamment l'intérêt des parties prenantes à pouvoir utiliser les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, dans le cas des petites entreprises publiques¹). Examiner la nécessité d'adapter le modèle d'information. Prendre auprès de ce groupe de parties prenantes un engagement durable. Tenir compte de ses caractéristiques uniques, entre autres des implications des droits inhérents et des titres ancestraux. Tenir également compte de la manière

¹ Voir, à titre d'exemple, les questions discutées à la réunion de novembre 2018 du Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public, dont le compte rendu archivé est accessible au moyen du lien suivant : <https://www.frscanada.ca/fr/ccsp/comites/gdcsp/comptes-rendus>.

autochtone de planifier sur un horizon qui s'étend jusqu'à la prochaine génération plutôt que de se limiter au prochain exercice;

4. **OSBLSP** : établir et mettre en œuvre la stratégie du CCSP à l'égard de ces organismes.

II. Opérations nouvelles / problèmes comptables nouveaux :

1. la comptabilisation des données (incorporel? quand comptabiliser et comment mesurer?);
2. les éléments incorporels, notamment les accords d'infonuagique;
3. la dématérialisation et la transformation des organisations :
 - conséquences de ce nouveau mode de fonctionnement sur l'information financière,
 - réalisation par le CCSP de projets intégrateurs faisant le lien entre des sujets connexes touchés par la dématérialisation (par exemple, les éléments incorporels, l'infrastructure, la dépréciation),
 - distinction difficile à établir entre dépense en immobilisation et dépense de fonctionnement dans le cas des biens numériques;
4. les infrastructures vertes;
5. le capital environnemental/naturel.

III. Préoccupations actuelles :

1. L'importance des projets actifs du CCSP, par exemple ceux sur les retraites, le cadre conceptuel et le modèle d'information : le CCSP devrait s'efforcer de les mener à terme dans les meilleurs délais, pour résoudre les difficultés d'application qui se posent maintenant.
2. Les coûts et les dettes engendrés par la pandémie : prêts, engagements et viabilité budgétaire.
3. La mise en œuvre de la stratégie internationale : s'assurer que toute norme comptable internationale du secteur public (norme IPSAS) mise à contribution convient à chacun des grands groupes de parties prenantes.
4. Les questions de continuité d'activité : signaux indicateurs; incidence sur la dette nette; savoir à quel moment traiter d'un problème de continuité d'activité dans les états financiers; dépréciation. De plus, nécessité d'indications propres au secteur public (risques différents, fragilité particulière de certains organismes).
5. Des exemples de sujets à inclure au programme de travail technique du CCSP : contrats de location; activités à tarifs réglementés; réexamen de la comptabilité de couverture pour les instruments financiers; réexamen de l'utilisation du coût de remplacement comme base de mesure des immobilisations corporelles; approche par composants des éléments d'infrastructure.
6. Envisager de réduire le nombre de projets pour en accélérer la réalisation.
7. Prise en considération des incidences de beaucoup de normes nouvelles sur les gouvernements et entités de petite taille, pour qui les changements peuvent être accaparants : allonger les délais de passage aux normes nouvelles; espacer les dates d'entrée en vigueur pour faciliter la mise en œuvre aux gouvernements et entités de petite taille.

IV. Information étendue :

1. Information sur la durabilité, ce qui comprend :
 - la viabilité budgétaire et la viabilité des prestations de service futures;
 - le déficit infrastructurel;
 - les changements climatiques;
 - les conséquences sur les états financiers des engagements pris dans le cadre des accords internationaux de développement durable (partage des risques, passifs, engagements).
2. Communication des risques et des incertitudes, ce qui comprend :
 - la communication de leur nature et de leurs implications;
 - l'estimation des incertitudes;

- la transparence à l'égard des utilisateurs.

Publication possible d'indications ne faisant pas autorité :

1. compréhension de la dette et des déficits;
2. viabilité budgétaire.

Sujets qui pourraient être soumis au Groupe :

1. les redevances réglementaires, y compris la tarification des émissions de gaz à effet de serre (la « taxe sur le carbone »);
2. l'approche par composants des éléments d'infrastructure;
3. le recours à des fondations;
4. le capital naturel;
5. la contribution des normes comptables à la stabilité mondiale (financière, sociale, etc.).